

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2021

Juin 2022

CONSTRUIRE AU 21^e SIÈCLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Genève, le 22 juin 2022

Sommaire

1. Message du Président	2
2. Message du Directeur	3
3. Organes statutaires	4
4. Relations avec la SSE centrale	6
5. Relations avec la Région Romandie	7
6. Situation conventionnelle	8
6.1 Convention nationale 2019-2022	8
6.2 Partenariat social local	8
7. Communication	9
7.1 Nouvelle image institutionnelle	9
7.2. Nouveau site internet	9
7.2 Communication aux membres	10
7.3 Autres produits de communication	12
8. Institut de Formation de la Construction – IFC	13
8.1 Développement de l’IFC durant la période	13
8.2 Promotion et valorisation des métiers	16
8.3 Etat des effectifs en fin d’année scolaire	17
8.4 Résultats des examens des formations maçons et CVC	21
8.5 Certificat de Chef d’équipe	22
8.6 Historique de l’évolution des formations dispensées	23
8.7 Situation prévisionnelle 2021-2022	24
8.8 Cours de français, dispensés par délégation à l’UOG	24
8.9 Sécurité et santé au travail	24
9. Manifestations 2021	25
10. Immeuble et parc informatique	26
11. Juridique	28
12. Ressources humaines	30
13. Technique	32
13.1 Appels d’offres / conditions générales	34
13.2 Sécurité	34
13.3 Visite technique	35
14. Développement durable	36
14.1 Charte Développement durable	36
14.2 Outil « carbone chantier »	39
15. Conclusion	40
16. Remerciements	40

1. Message du Président



René Leutwyler
Président

Chers Membres, chers amis entrepreneurs,

Marquée par les vagues successives de coronavirus, l'année 2021 ne nous a pas épargnés. A la crise sanitaire vinrent s'ajouter, dès le mois de mars, une pénurie de matières premières et des variations de prix d'une rare intensité.

Effet induit de la pandémie mondiale de 2020, on assistait alors à un dérèglement global des circuits d'approvisionnement, engendré par une forte demande d'activité de construction dans certaines parties du monde.

Avec des conséquences inévitables sur nos prix de production et les délais d'approvisionnement, ces hausses drastiques que nous n'avions plus connues depuis des décennies nous ont, là encore, obligés à faire preuve de réactivité et d'à-propos. Heureusement, le secteur de la construction est solide et jouit d'une capacité d'adaptation hors normes qui fait partie de notre ADN.

Depuis le début de la pandémie, le pragmatisme dont font preuve les entrepreneurs nous a permis de continuer le travail sur les chantiers, en toute sécurité et dans le respect des règles en vigueur.

La gestion de ces crises cumulées, à la fois sanitaire et économique, a été l'occasion d'une intense activité de communication de la SSE Genève à votre attention, afin de répondre à vos besoins au mieux et dans les plus brefs délais. En ces temps troublés, nous avons pu mesurer à quel point une association comme la nôtre a toute sa raison d'être.

Aujourd'hui, il convient donc plus que jamais de la faire vivre et de renforcer encore ses trois piliers que sont; la défense des intérêts de la branche, la transmission des savoirs et l'accompagnement de ses membres dans leur développement économique, social et durable, pour façonner la construction de demain.

L'avenir se prépare et déjà, vers la fin de l'année 2021, les réflexions concernant le renouvellement de la convention nationale (CN 2023⁺) débutaient. L'actuel accord de force obligatoire pour toutes les entreprises du Gros œuvre sur le territoire suisse arrive à échéance à fin 2022. Ce dispositif complémentaire à la loi sur le travail entre les partenaires sociaux doit rester proportionné, agile et moderne. Il s'agit donc de concevoir son renouvellement à l'aune des défis qui nous attendent dans notre activité de constructeur.

Pour conclure, nonobstant l'amoncellement de nuages à l'horizon et une conjoncture qui s'annonce plus tendue, je vous remercie de la confiance accordée durant toute l'année 2021 et vous souhaite une année 2022 engagée et prospère.

2. Message du Directeur



Eric Biesel
Directeur

Chers Membres,

Tout au long de l'année 2021, les restrictions sanitaires consécutives à la pandémie ont continué à nous occuper.

Télétravail, quarantaine, RHT, indemnités journalières, toute l'actualité en matière de réglementations COVID-19, ainsi que des informations pratiques sur les mesures à appliquer pour lutter contre la propagation du coronavirus sur les lieux de travail ont été mises à jour quotidiennement, pour vous permettre de relever les défis opérationnels que cette pandémie a engendré sur vos chantiers.

Cette année fut aussi l'occasion pour l'association de faire peau neuve. Un espace d'accueil agrandi et des salles de réunion modernisées et équipées des dernières technologies audiovisuelles ont été conçus pour mieux vous recevoir. Ces salles sont à votre disposition si vous souhaitez y organiser des événements.

Par ailleurs, grâce aux travaux techniques réalisés sur l'enveloppe de notre immeuble de Malatrex 14 et à la rénovation complète de la toiture sur laquelle ont été installés des panneaux solaires, l'indice de dépense de chaleur (IDC) de l'immeuble est ainsi conforme à la vision 2050 du Plan Directeur de l'Énergie (PDE).

Parallèlement, nous avons entrepris un travail de réflexion sur l'identité de notre association, nos valeurs, nos missions. Ce sont 118 ans d'activités, d'actions, de communication, de présence, de visibilité qui ont construit cette identité. Fidèle à la vision des 14 entrepreneurs qui l'ont fondée à Genève en 1903, la SSE Genève est d'abord et avant tout au service de ses membres. Avec un objectif qui reste toujours aussi vivace aujourd'hui : porter les valeurs de la construction à Genève, de ses entreprises, de ses métiers, de ses hommes ; valoriser, promouvoir, mettre en lumière et défendre les intérêts du secteur de la construction.

Cette réflexion sur notre image institutionnelle nous a conduit à adopter un nouveau message fort : « Construire au 21^e siècle ». Construire oblige à se projeter dans l'avenir. La SSE Genève vous accompagne dans ce défi sans cesse renouvelé.

Enfin, nous avons voulu également mettre à votre disposition un nouveau site internet plus interactif, entièrement repensé pour un accès rapide à l'information. La page d'accueil accorde une place plus importante à la description de votre entreprise et de vos activités et met en valeur vos engagements, notamment via la Charte d'Éthique et la Charte Développement durable.

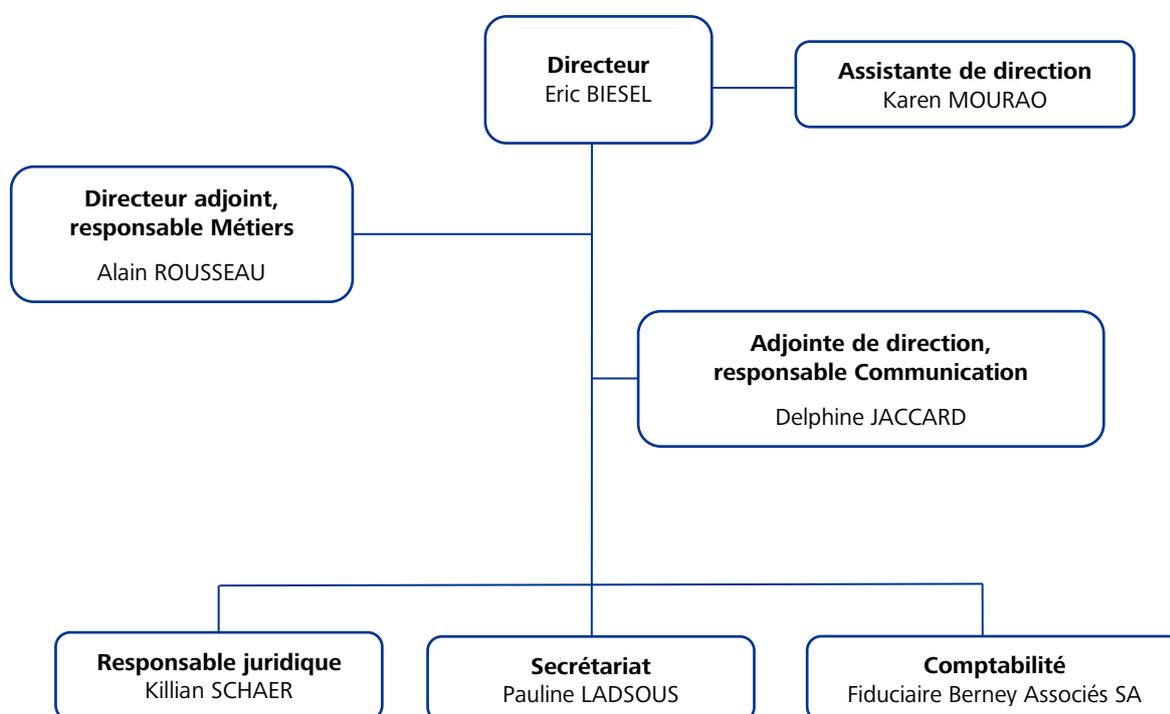
Les restrictions sanitaires consécutives à l'épidémie nous ont malheureusement contraints à tenir notre 225^e Assemblée générale par correspondance. La Rencontre d'Automne nous a, quant à elle, permis d'échanger à nouveau avec vous en présentiel.

Enfin, soyez assurés que la SSE Genève continuera à défendre l'intérêt de ses membres auprès des Maîtres d'ouvrage, en particulier, s'agissant de la prise en compte des hausses des prix des matériaux et de l'énergie suite à l'actuel conflit en Ukraine et ne pas relâchera pas ses efforts pour soutenir la relance.

Je vous prie de recevoir, chers Membres, mes cordiales salutations.

L'équipe de la Société Suisse des Entrepreneurs Genève

- Eric BIESEL Directeur
- Alain ROUSSEAU Directeur adjoint, responsable Métiers
- Delphine JACCARD Adjointe de direction, responsable Communication
- Killian SCHAER Responsable juridique
- Karen MOURAO Assistante de direction
- Pauline LADSOUS Secrétariat
- Fiduciaire Berney Associés SA Comptabilité



4. Relations avec la SSE centrale

Durant cette année, le dialogue avec la SSE centrale s'est principalement axé sur la réforme de la formation professionnelle initiale et supérieure, avec la constitution des groupes de travail pour la révision du « Masterplan 2030 de la SSE ».

Il a également porté sur la préparation des négociations sur le renouvellement de la Convention nationale 2019-2022, la Convention nationale 2023+ (CN 2023+).

Par ailleurs, la SSE Genève a sollicité la SSE centrale sur plusieurs thématiques juridiques qui revêtent un caractère national, afin que cette dernière soutienne les efforts que nous menons.



5. Relations avec la Région Romandie

La SSE Genève a repris la gestion du Secrétariat de la Région Romandie (RR) le 1^{er} janvier 2021.

Les principales thématiques abordées en séance de Conférence des Présidents de la RR ont été : le Masterplan 2030 ; le maintien des exigences requises s'agissant du badge Système d'information Alliance Construction (SIAC), non encore reconnu dans la plupart des cantons romands, dont Genève, ainsi que la problématique liée à l'obtention des attestations de paiement des cotisations FAR.

La défense des intérêts du système de formation professionnelle ainsi que la pérennité des centres de formation romands ont également été thématiques.

Enfin, les négociations sur l'augmentation ou non des salaires dans la CN 2022, ainsi que le mandat de négociation de la délégation de la SSE centrale sur le renouvellement de la CN 2023+ ont été abordés. A ce sujet, les Présidents des sections de la RR se sont prononcés unanimement en faveur d'un renouvellement de la CN 2023+. Pour ces derniers, une lutte efficace contre la concurrence déloyale en matière salariale dans le secteur de la construction passe par une Convention nationale étendue. Par ailleurs, l'amélioration de la flexibilité dans les horaires de travail doit également constituer une priorité dans les négociations de la nouvelle CN 2023+



6. Situation conventionnelle

6.1 Convention nationale 2019-2022

Il été décidé de n'accorder aucune augmentation sur les salaires en 2022. En octobre 2021, le chiffre d'affaires du secteur principal de la construction restait en dessous de son niveau de 2019. La pandémie de COVID-19 a freiné la productivité, rendant les perspectives incertaines.

En août 2021, selon les chiffres du SECO, le taux de chômage dans le secteur principal de la construction était supérieur à 3 % alors qu'il se situe d'ordinaire plutôt aux alentours de 2.5 %. À court et à moyen terme, la priorité était donc de ramener l'activité à son niveau antérieur afin de préserver le plus grand nombre d'emplois.

6.2 Partenariat social local

Depuis plus de 110 ans, la SSE Genève intervient en tant que partenaire social principal dans le domaine du Gros œuvre et dans certaines branches du second œuvre. En sa qualité d'association patronale, elle entretient un dialogue constructif avec les syndicats et les autorités cantonales, dans l'intérêt général des employeurs et des employés, afin d'assurer les meilleures conditions de travail possibles pour tous.

Nous avons continué à défendre les intérêts de nos membres tout au long de l'année 2021, une année qui n'a pas été marquée par des tensions majeures telles que nous en avons connues les années précédentes.

Les nouveaux statuts de la CPGO, souhaités en 2019 par les membres, sont toujours en cours de discussion et nous travaillons à ce qu'ils soient finalisés d'ici fin 2022.



7. Communication

7.1 Nouvelle image institutionnelle

Fin 2020, nous avons initié une réflexion sur l'image institutionnelle de l'association. Ce travail s'est poursuivi et a été finalisé au printemps 2021. Le positionnement de l'association, sa mission, ses valeurs, les messages clés ont été définis, pour servir de socle à l'ensemble de la communication. Fruit de ces réflexions, nous avons décidé de modifier légèrement le nom de l'association. La SSE Section de Genève est devenue la SSE Genève.

Dans la foulée, un nouveau slogan a également été adopté : « Construire au 21^e siècle ». Il décrit les missions de notre association. À savoir, guider les métiers de la construction vers l'avenir, accompagner et soutenir les membres dans leur développement durable.

Enfin, le logo s'est lui aussi adapté à la nouvelle identité institutionnelle, mais ne se démarque pas de manière notable de l'ancien.

Ancien logo :



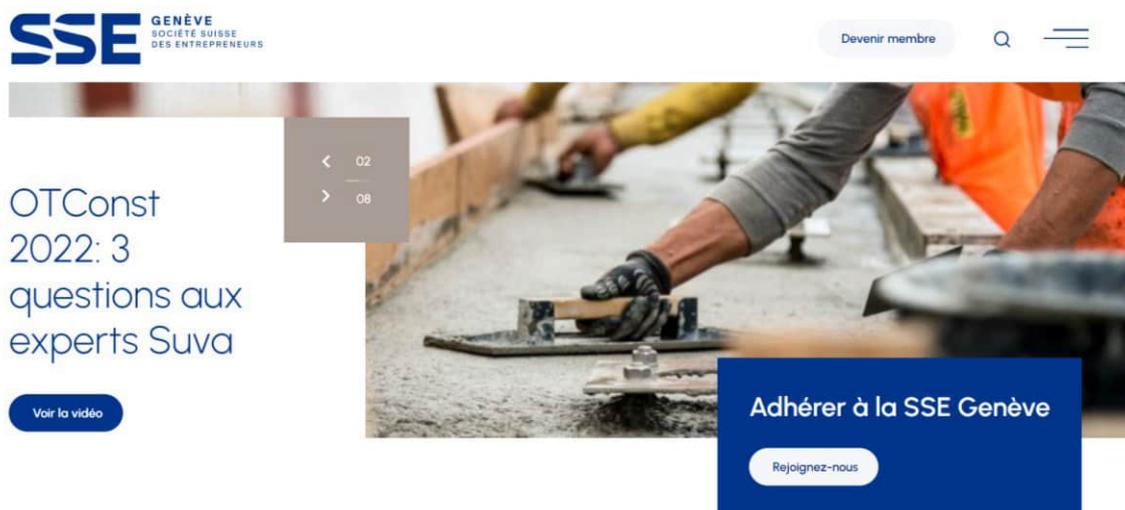
Nouveau logo :



7.2. Nouveau site internet

Parallèlement au travail entrepris sur notre image institutionnelle, le besoin de disposer d'une nouvelle plateforme digitale, dotée de fonctionnalités plus interactives, a été identifié.

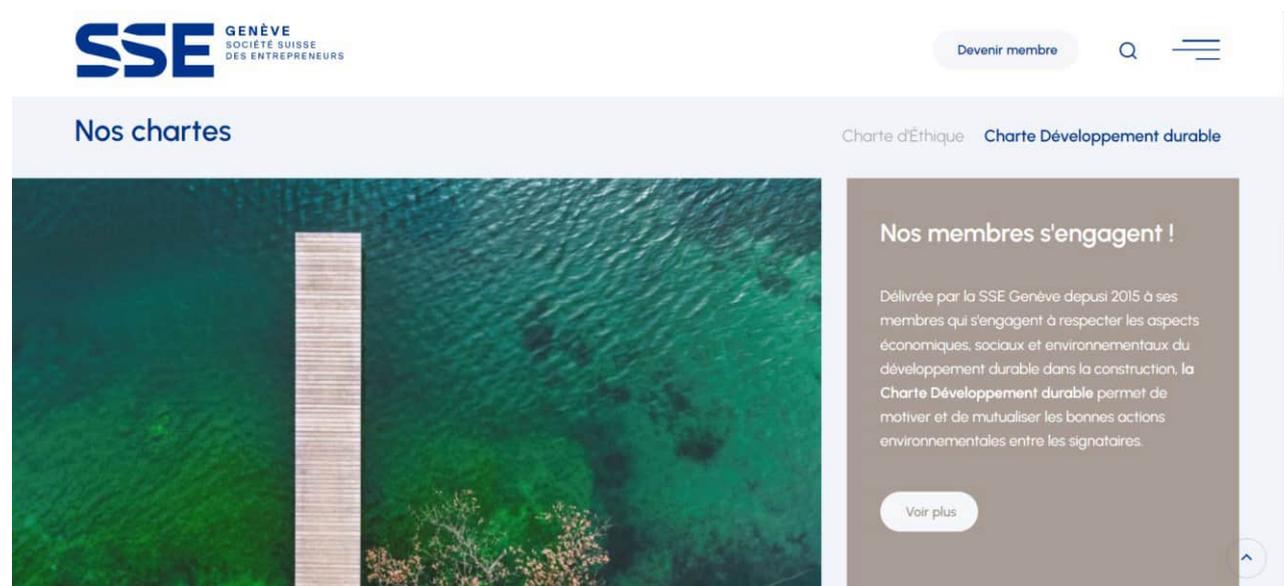
Le 7 décembre 2021, le nouveau site internet de la SSE Genève était mis en ligne. Nouvel univers graphique, expérience utilisateur optimisée, contenus enrichis et nouvelles fonctionnalités, le site a été entièrement repensé pour mieux répondre aux attentes des membres.



Outre les actualités concernant la vie de l'association, on y trouve désormais une abondante documentation technique et juridique ainsi qu'un agenda des événements, avec la possibilité de s'y inscrire directement en ligne.

L'annuaire des membres permet à chaque entreprise de présenter en images ses activités et assure la diffusion publique de ses coordonnées de contact. En outre, une toute nouvelle rubrique intitulée « Spécialités de nos membres », recense et décrit l'ensemble de leurs domaines d'activité.

Enfin, les deux Chartes d'Éthique et de Développement durable sont mises en avant sur la page d'accueil.



7.2 Communication aux membres

Mesures de lutte contre la propagation du coronavirus

La poursuite de la crise du coronavirus a été l'occasion de nombreuses communications de la SSE à l'attention de ses membres afin de répondre au mieux, et dans les plus brefs délais, à leurs besoins.

Comme en 2020, ceux-ci ont été tenus informés de toutes les nouvelles réglementations en vigueur au fil des mois et des vagues successives de coronavirus. Au total, ce sont plus de 30 communications qui ont été adressées aux membres sur les problèmes que les entreprises pouvaient rencontrer face aux mesures mises en place pour lutter contre la propagation du Coronavirus (télétravail, quarantaine, RHT, fiscalité des travailleurs frontaliers etc.).

Parallèlement, les FAQ ont été mises à jour toute l'année sur le site internet. Celles-ci se divisent en quatre thématiques principales : Ressources Humaines, RHT, contrat d'entreprise (coûts supplémentaires), isolement et quarantaine.

Enfin, à la demande de plusieurs de ses membres, la SSE Genève a procédé à une nouvelle commande groupée de masques de protection.

Reconduction de la Dérogation-cadre à l'heure d'ouverture des chantiers à 6h du matin en période de canicule

En 2019, une dérogation-cadre à l'heure d'ouverture des chantiers avait été mise en place d'entente entre la SSE Genève et l'Office des autorisations de construire. Lors de fortes chaleurs, cette mesure permettait aux entrepreneurs de débiter leur activité sur les chantiers dès 6h du matin, au lieu de 7h comme le prévoit le Règlement cantonal sur les chantiers, pour autant que les travaux n'engendrent pas de nuisances sonores.

Ce dispositif ayant été unanimement salué, la SSE Genève a sollicité, le 6 mai 2020, la transposition de cette dérogation au contexte de pandémie, afin de permettre aux entreprises de respecter les normes sanitaires qui leur sont imposées. Le Conseil d'État a donné suite à cette requête, en acceptant de prononcer une dérogation-cadre de l'horaire d'ouverture des chantiers (art 30d al. 3 du Règlement sur les chantiers), dès 6h en lieu et place de 7h du matin, afin de permettre aux entreprises de pouvoir répondre plus aisément aux recommandations de l'OFSP.

Le 15 juin 2021, suite à notre demande, le Département du territoire a reconduit le dispositif de dérogation-cadre à l'horaire de début des chantiers en cas de fortes chaleurs.

En outre, une communication a été faite sur les fortes chaleurs (Rappel des mesures à adopter et Partenariat Suva) en juin 2021.

Hausse des prix des matériaux et retards d'approvisionnement

Au mois de mars 2021, des hausses substantielles et répétées des prix des matériaux de construction ont été observées, annoncées très largement par les fournisseurs, lesquelles concernaient tous les métiers ou presque. En parallèle, les délais de livraison de matériaux standards, à l'instar des carreaux de plâtre ou encore de certains produits en bois (panneaux mélaminés) ou d'isolation, subissaient des retards importants et inhabituels.

Les difficultés en matière d'approvisionnement concernaient l'ensemble des activités économiques. La SSE Genève a alors alerté à plusieurs reprises formellement les Maîtres d'ouvrage du fait qu'ils devaient tenir compte de ces circonstances extraordinaires dans la rémunération des entreprises qu'ils mandataient et les délais d'exécutions qui leurs étaient fixés.

Variations extraordinaires des prix et fin de la publication des indices de prix

Le 8 juillet 2021, la SSE Genève a adressé à ses membres une communication sur la Recommandation du 31 mai 2021 concernant la facturation des variations de prix des travaux de construction.

Le 29 novembre 2021, au vu des hausses de prix qui atteignaient une intensité aussi rare que rapide, la SSE Genève a communiqué à ses membres sa décision de renoncer désormais à publier ses propres indices trimestriels et rappelé l'existence des deux méthodes alternatives s'offrant désormais à eux pour le calcul des variations de prix.

Risques hivernaux

Le 30 novembre 2021, les membres recevaient une communication sur les Risques hivernaux.

7.3 Autres produits de communication

Vidéo « Prévention des risques réseaux »

Au printemps 2021, une série de 10 vidéos de sensibilisation aux risques réseaux a été réalisée en partenariat avec l'entreprise PIASIO SA et les SIG, énumérant les méthodes préconisées lors de travaux de creuse près des réseaux.

En effet, des accidents graves et coûteux peuvent survenir lors de travaux à proximité de réseaux. L'objectif de ces vidéos est de prévenir de tels accidents, en informant nos membres des mesures à prendre avant de commencer les travaux et pendant ceux-ci (au moment de creuser).

Les 10 vidéos thématiques sont disponibles sur notre site internet avec un accès réservé pour les membres.



8. Institut de Formation de la Construction – IFC

La période sous revue fut marquée par la crise sanitaire et la nécessité de constantes adaptations en matière d'enseignement et de transmission des savoirs. Grâce à l'engagement et au savoir-faire de trois nouveaux formateurs, l'IFC a tout d'abord pu résorber les délais d'attente dans les formations machinistes, engendrés par la fermeture de l'institut lors de la précédente période en raison du confinement.

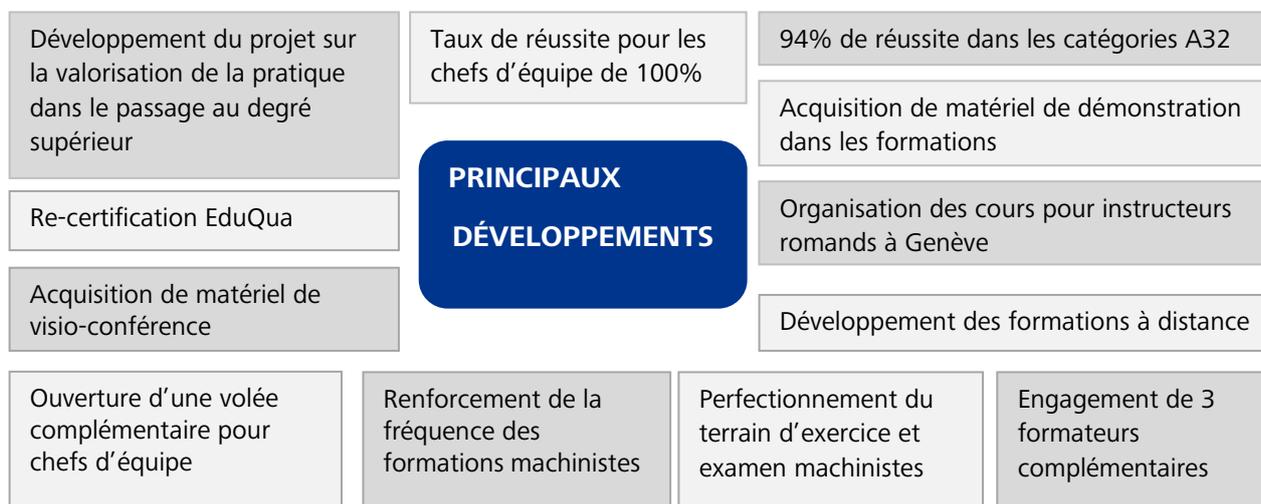
Par ailleurs, l'Institut a été en mesure de répondre aux demandes des entreprises et a su se montrer flexible dans les planifications et l'organisation de son offre afin de répondre aux exigences et contraintes économiques des entreprises.

Enfin, l'ouverture d'une volée complémentaire de formation au certificat de chef d'équipe a permis la validation du parcours de 30 nouveaux chefs d'équipe sur le canton de Genève et a ainsi pu répondre au mieux aux besoins des entreprises désireuses de qualifier leur personnel de terrain.

Tout au long de l'année, l'IFC a également maintenu ses efforts de valorisation de son image par le biais de différentes campagnes de promotion et de présence dans le cadre de plusieurs évènements.

Le site internet a été régulièrement agrémenté par différentes informations et contenus de promotion valorisant les apprenants et les métiers de la construction. En outre, il regroupe toutes les informations utiles à disposition du public : www.ifc-ge.ch

8.1 Développement de l'IFC durant la période

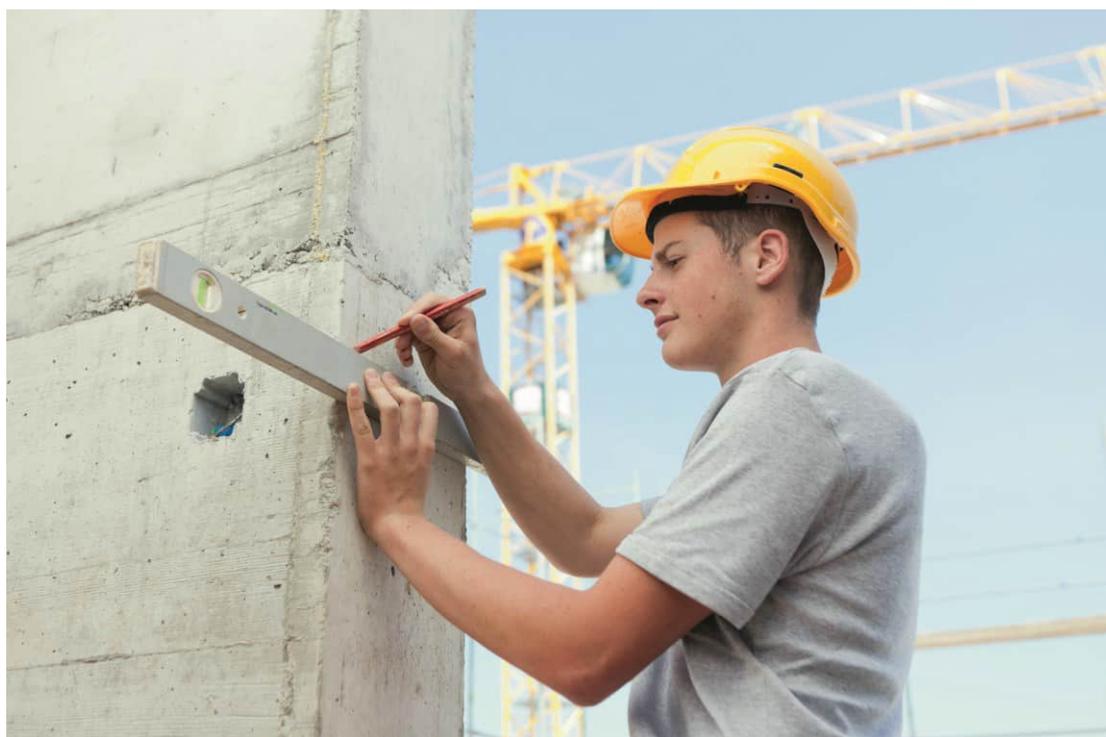


Indicateurs annuels 2020/2021 :

Liste des formations	Nb jours mémorisés annuels	Heures réalisées annuelles	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton en périodes	Participants par session	Effectifs annuels	Périodes/ participants annuels
1. FORMATIONS INITIALES							
A32 M1	34	272	340	0	11	11	3'740
A32 M2	34	272	340	0	18	18	6'120
A32 CVC1	32	256	320	80	7	7	2'240
A32 CVC2	32	256	320	80	6	6	1'920
CIE CFC maçon 1,2,3	81	648	810	0	35	35	28'350
AFP aide-maçon 1 et 2	25	200	250	0	7	7	1750
SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE	238	1'904	2'380	160		84	44'120
2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT							
Chef d'équipe 1 et 2	33	264	330	0	30	30	9'900
Calcul et Plans	8	64	80	0	7	51	560
Passerelle	7	56	70	0	6	44	420
Machiniste M1 K-BMF	80	640	800	0	14	208	11'200
Examens pratiques M1 K-BMF	21	168	210	0	8	172	1'680
Machiniste M1 SOE	24	192	240	0	9	140	2'160
Formation pour Jardin Suisse	20	160	200	0	11	65	2'200
Grutier	4	30	37.5	0	4	15	150
Scie sur Table	2	70	8.8	0	9	34	79
Elingage	6	24	30		8	101	240
SOUS-TOTAL FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT	205	1'605	2'006.25	0		860	28'589
TOTAL GÉNÉRAL jours / heures / périodes IFC	443	3'509	4'386.3	160		944	72'709

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification *EDUQUA* :

	Réel 2018-19	Réel 2019-20	Cibles 2020-21	Réel 2020-21
Périodes totales de formations	68'241	65'115	66'000	72'709
Taux de réussite	91%	83%	80%	78%
Taux d'abandon	9%	14%	10%	11%
Taux de satisfaction Formation initiale	93%	67%	85%	81%
Taux de satisfaction Formation continue	92%	96%	85%	92%
Cours réalisés / planifiés	16	17	17	18
Taux de réussite Perfectionnement	90%	68%	80%	89%
Taux d'abandon Perfectionnement	3%	2%	10%	2%
Nombre de séances de coordination	8	7	7	8
Nombre de participants	931	608	600	944



8.2 Promotion et valorisation des métiers

Quelques événements et manifestations, telle que la Cité des métiers, n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et des restrictions imposées par les autorités.

Néanmoins, l'IFC a pu organiser les événements de promotion et de valorisation des métiers suivants :

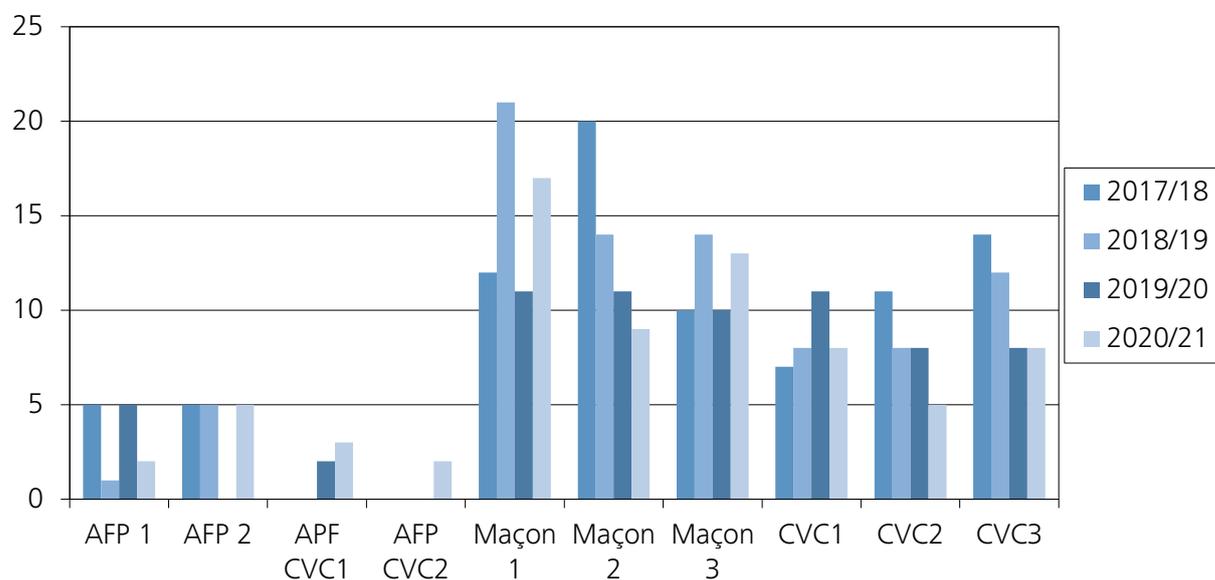
- **3 Vitrines des Métiers** : présentations des métiers de la construction (tout au long de l'année). Forums à destination des jeunes du cycle d'orientation.
- **2 Zooms-métiers** : visites de chantiers à destination des candidats à l'apprentissage :
 - Le 23.09.2020, sur un chantier de l'entreprise MAULINI SA.
 - Le 21.04.2021, visite d'un chantier de l'entreprise MARTI SA.
- **Remise des prix IFC aux lauréats CFC et A32** en lieu et place de la cérémonie de l'Arena, le 13.10.2020.
- **Tournage d'un clip vidéo** dans la Halle de maçonnerie (film sur la réalisation d'un ouvrage d'un apprenti), le 12.01.2021.
- Participation de l'IFC aux **Portes Ouvertes du CFPC** le 15.02.2021.
- **Organisation de la visite de la JAG Jonction Autoroutière du Grand-Saconnex en faveur des apprentis, par l'entreprise RAMPINI & Cie SA.**
 - Le 22.02 2021 de 8h00 à 12h00 : CFC et AFP Maçon 1ère année, huit personnes,
 - Le 23.022021 de 8h00 à 12h00 : CFC Maçon 1ère année, six personnes,
 - Le 01.03.2021 de 8h00 à 12h00 : CFC Maçon 1ère année, six personnes,
 - Le 25.03.2021 de 8h00 à 12h00 : CVC 1ère année, sept personnes,
 - Le 25.032021 de 13h00 à 17h00 : CVC 1ère année, six personnes.
- **Visites des Cycles de la Halle** de maçonnerie des élèves de l'ACCESS 2, le 24.02.2021.

L'Institut de Formation de la Construction remercie chaleureusement toutes les entreprises qui ont participé à l'organisation des événements de la promotion des métiers et de l'apprentissage.

8.3 Etat des effectifs en fin d'année scolaire

Etat des effectifs des formations initiales : l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante :

	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
AFP 1	5	1	5	2
AFP 2	5	5	0	5
AFP CVC 1			2	3
AFP CVC 2				2
Maçon 1	12	21	11	17
Maçon 2	20	14	11	9
Maçon 3	10	14	10	13
CVC 1	7	8	11	8
CVC 2	11	8	8	5
CVC 3	14	12	8	8
Total	84	83	66	72



On note une hausse des effectifs au regard de l'exercice précédent. Au total, 14 résiliations de contrats sont intervenues au cours de la période sous revue. Les résiliations ont diminué par rapport à la période 2019-2020.

L'ouverture de la section AFP spécifique à la construction de routes, à l'intention des candidats à l'apprentissage en génie civil, démontre que les entreprises sont de plus en plus sensibles à cette filière et à l'écoute des difficultés des apprentis avant l'entrée en apprentissage.

En effet, elle permet aux apprentis ne possédant pas encore le niveau pour intégrer d'emblée la filière CFC, de suivre tout de même un apprentissage à un rythme moins soutenu les 2 premières années et ainsi se garantir un taux de réussite plus élevé les années suivantes.

Le maintien des tests d'entrée consent une meilleure orientation de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

État des effectifs des formations continues : l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante :

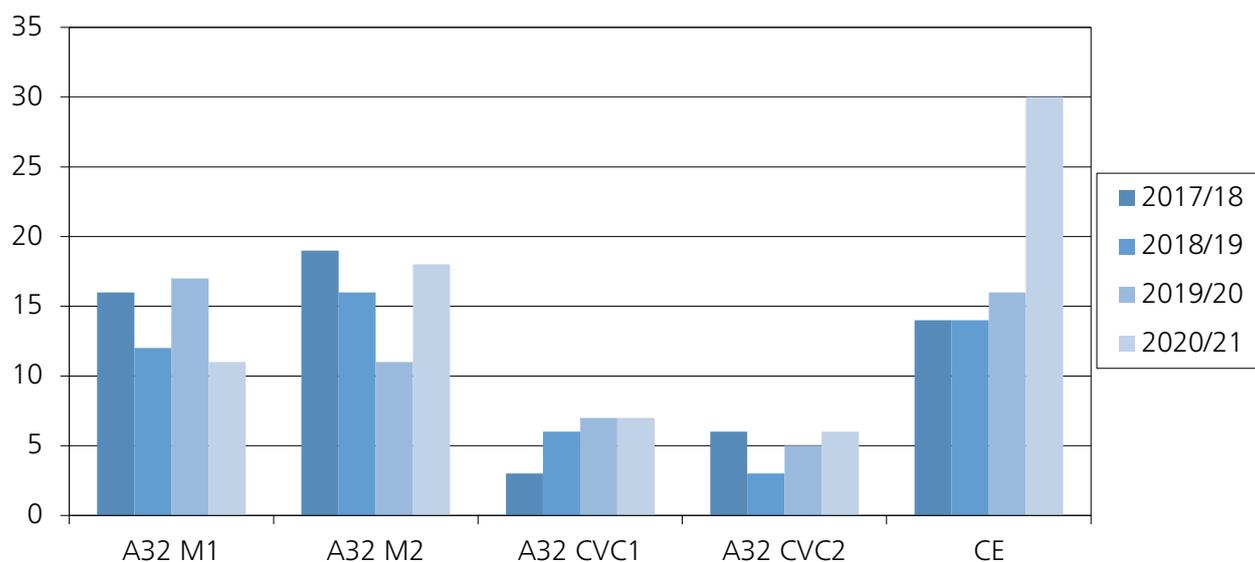
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
A32 M1	16	12	17	11
A32 M2	19	16	11	18
A32 CVC1	3	6	7	7
A32 CVC2	6	3	5	6
Chef d'équipe	14	14	16	30
Total	58	51	56	72

Le tableau ci-dessus indique :

- Une baisse des effectifs dans la section A32 maçon 1 ;
- Une stabilité dans la filière A32, section génie civil.

S'agissant de la baisse du nombre de candidats en A32 Maçons 1, des échanges ont été entrepris avec l'OFPC afin de réfléchir aux modalités de communications aux entreprises.

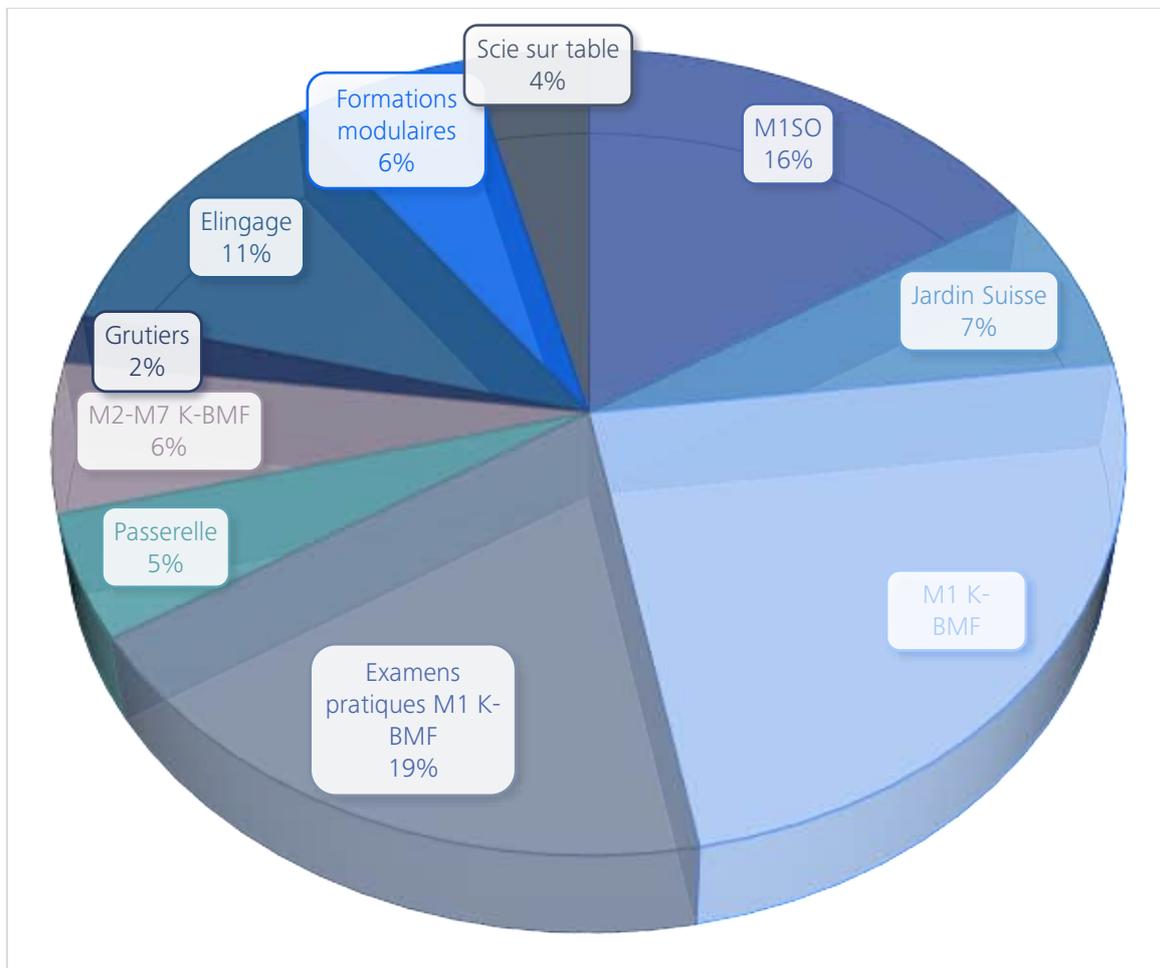
La stabilité des effectifs de la section du génie civil démontre que les entreprises ont besoin que cette formation puisse être maintenue. Des effectifs insuffisants pourraient mettre en péril son financement par l'OFPC.



État des effectifs des formations machinistes, grutiers et modulaires : concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de 830 personnes durant l'exercice sous revue.

La répartition par formation est la suivante :

- M1SO : 140 inscrits pour 127 permis réussis
- Jardin Suisse : 65 inscrits
- M1 K-BMF : 208 inscrits pour 198 autorisations provisoires
- Examens pratiques M1 K-BMF : 172 inscrits pour 128 permis réussis
- Passerelle : 44 inscrits pour 37 permis réussis
- M2-M7 K-BMF : 49 inscrits et en cours de formation
- Grutiers : 15 inscrits et en cours de formation
- Elingage : 101 inscrits pour 96 réussis
- Formations modulaires : 51 inscrits pour 35 réussis
- Scie sur table : 34 inscrits pour 34 réussis



Le règlement K-BMF (Kran und Baumaschinenführer) tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis.

Le règlement des examens K-BMF ainsi que le guide correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machinistes d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite, lesquels présentent un danger particulier lors de leur conduite.

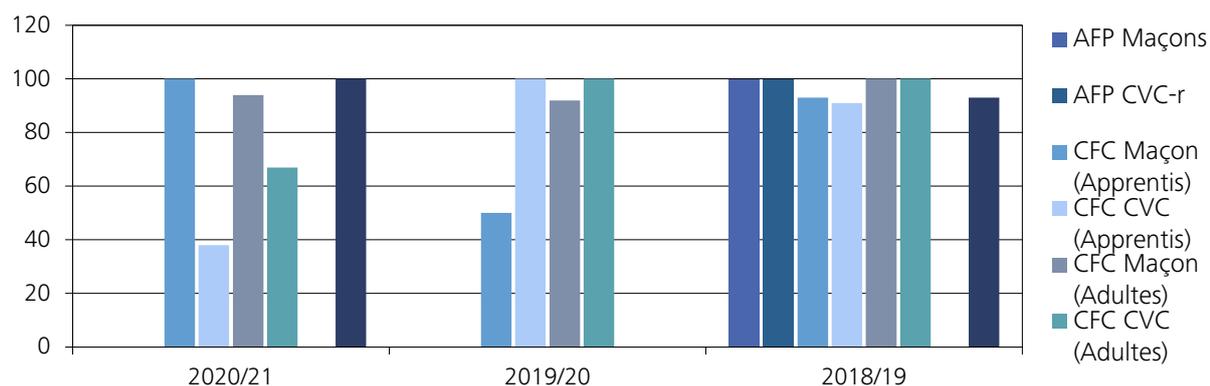
Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines.

Toutes les formations K-BMF comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées ou des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.

8.4 Résultats des examens des formations maçons et CVC

Examens	2020/21			2019/20			2018/19		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	5	0	0%	0	0		5	5	100%
AFP CVC-r	2	0	0%	0	0		1	1	100%
CFC Maçon (Apprentis)	13	13	100%	10	5	50%	14	13	93%
CFC CVC (Apprentis)	8	3	38%	8	8	100%	11	10	91%
CFC Maçon (Adultes)	17	16	94%	12	11	92%	16	16	100%
CFC CVC (Adultes)	6	4	67%	5	5	100%	3	3	100%
AFP A32	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chefs d'équipe	16	16	100%	0	0		14	13	93%
Total	67	52	78%	35	29	83%	64	61	95%

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



À l'instar de l'exercice précédent, le bon déroulement des examens a pu être assuré moyennant le respect strict des mesures sanitaires comme le respect des mesures de distanciations sociales, le port du masque, ou encore les analyses et rapports préalables exigés par différents partenaires. Les taux de réussite sont variables en fonction des catégories.

Trois catégories se démarquent principalement en matière de réussite. Il s'agit de :

1. Celle des Articles 32 section maçonnerie qui admet un taux de réussite de 94%.
2. Celle des apprentis maçons dont le taux de réussite est de 100%.
3. Celle des chefs d'équipe, lesquels, malgré la mise en place des cours à distance, ont tous obtenu leur certificat.

L'analyse des échecs aux examens pratiques montre que la pratique en entreprise, en marge des cours CIE, est indispensable.

L'IFC maintient une coordination étroite entre tous les partenaires de la formation professionnelle pour prévenir les risques d'échecs aux examens. Cela se traduit par des réunions trimestrielles, qu'elles se déroulent en présentiel, à distance ou encore par des échanges réguliers informels.

Également, le maintien d'évaluations intermédiaires en cours d'année permet de s'assurer de la bonne acquisition des compétences et connaissances par les candidats (A32 et chefs d'équipe, notamment) et de signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OFPC et ce afin de mettre en œuvre des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification.

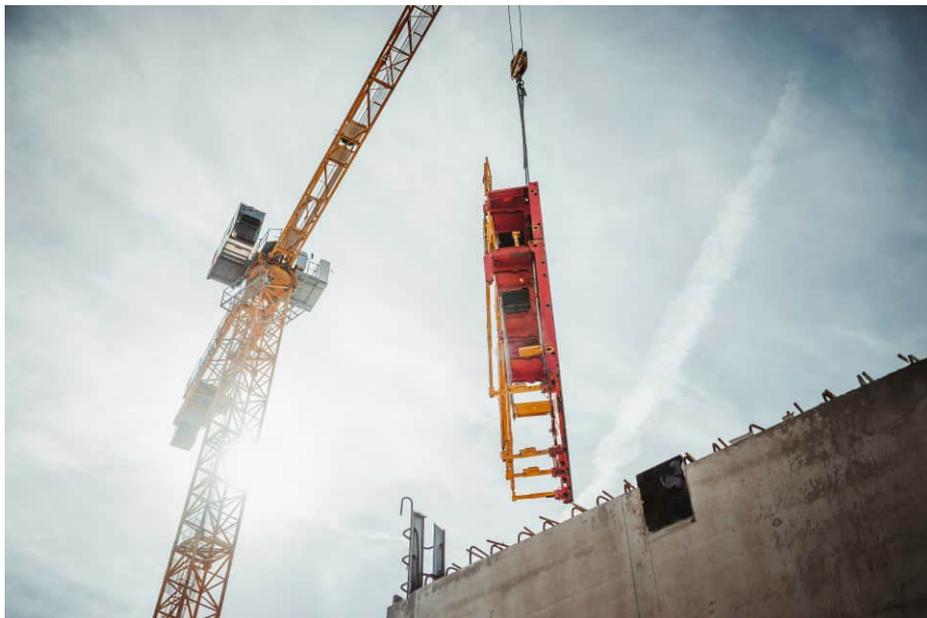
8.5 Certificat de Chef d'équipe

Les cours à destination des chefs d'équipe de 2^e année ont été pour la plupart, dispensés à distance. Certains cours à caractère didactique et pratique ont cependant pu avoir lieu en présentiel. Il s'agit notamment des cours d'arpentage qui se déroulent à l'École de la Construction de Tolochenaz.

En complément de leur programme officiel, et afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe de 1^{ère} année ont pu bénéficier, en présentiel :

- D'une formation à l'élingage
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue
- De cours premiers secours, organisés gratuitement pour les entreprises.

L'IFC poursuit son effort d'évaluation constante des candidats pour un suivi rigoureux et individualisé du niveau de chacun et ce, afin de leur garantir un maximum de chances de réussite aux examens.



8.6 Historique de l'évolution des formations dispensées

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Chef d'équipe											
Art. 32											
Maçon 1											
Maçon 2											
CVC 1											
CVC 2											
OCE											
Apprentis CFC											
Maçon 1,2, 3											
CVC 1, 2, 3											
Cours pratiques à Colombier (NE)											
Apprentis AFP											
Maçon 1											
Maçon 2											
Constructeur de route 1											
Constructeur de route 2											
Parcours sécurité											
Perfectionnement											
M1 GO											
M1 K-BMF											
Passerelle M1 KBMF											
M2-M7											
M2-M7 K-BMF											
M1 SO Elingage											
Grutier											
Elingage											
Scie sur table											
Formations modulaires (calculs, plan, nivellement)											
OACP											
PEMP											

8.7 Situation prévisionnelle 2021-2022

L'IFC est heureux de constater que la crise sanitaire n'a pas conduit à une baisse conséquente des effectifs au niveau de l'apprentissage et de toutes les formations dispensées par l'IFC.

Comme l'année précédente, l'IFC remercie les entreprises pour leur engagement en faveur de la Relève professionnelle. Cela démontre que la volonté de former et de qualifier leur personnel est bien marquée. L'IFC s'en réjouit.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2021-2022 sont de 141 candidats (reflet au 10 janvier 2022).

Ils sont répartis comme suit :

- AFP maçons : 5 / 5
- AFP CVC : 1 / 4
- CFC maçons : 22 / 13 / 11
- CFC CVC : 10 / 8 / 7
- CFC tailleur de pierre : 0 / 0 / 1 / 1
- A32 section maçonnerie : 13 / 12
- A32 section CVC : 6 / 8
- Chefs d'équipe 2 : 14

À ce qui précède, il faut ajouter environ 494 machinistes et 59 candidats à la formation à l'élingage qui ont été formés du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2022.

8.8 Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG

Les cours se sont déroulés pour la plupart à distance. En collaboration avec l'UOG, un suivi strict des présences des collaborateurs d'entreprises aux cours de français s'est toutefois poursuivi en 2020-21 pour le personnel du bâtiment.

8.9 Sécurité et santé au travail

Parcours sécurité

Durant l'année 2020-21, les sessions qui n'avaient pu avoir lieu en 2019-20 ont toutes été dispensées. Au total, ce sont 90 attestations qui ont été délivrées.

9. Manifestations 2021

Assemblée générale du 23 juin 2021

La 225^e Assemblée générale s'est déroulée par correspondance, le 23 juin 2021, en conformité avec la législation en vigueur. Les membres ont pris acte de la démission de M. Jean-Baptiste Brun ainsi que de la fin du mandat de M. Christian Jacquemoud en tant que membres du Comité. Ils ont nommé M. Denis David-Cruz en tant que nouveau membre du Comité (pour quatre ans).

M. René Leutwyler a été réélu en qualité de Président de la SSE Genève (pour deux ans) et en tant que membre du Comité (pour quatre ans). M. Frédéric Gros a, de son côté, été également reconduit dans son mandat de membre du Comité (pour quatre ans).

Le mandat de M. Fabrice D'Orlando a été renouvelé (pour quatre ans) en tant que membre du Comité. Enfin, suite à la modification de l'article 25 des statuts, M. Marco Danz a également été réélu dans ses fonctions de Trésorier de l'association (pour deux ans).

Rencontre d'automne du 6 octobre 2021

La traditionnelle Rencontre d'automne s'est déroulée le 6 octobre 2021 dans le magnifique cadre du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et a réuni environ 150 participants.



Point contact OTConst 2022 du 19 octobre 2021

Un Point contact consacré à la présentation de la nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst 2022) a été organisé le 19 octobre 2021 et a réuni environ 35 personnes.

À cette occasion, deux experts de la Suva, MM. Stéphane Bettex, Responsable du secteur Génie Civil et Bâtiment pour la Suisse romande et Jibril Rosset Olivares, Ingénieur de sécurité, secteur Génie Civil et Bâtiment, ont passé en revue les principales modifications de l'OTConst dans les différents secteurs d'activités concernés, notamment les travaux sur les toits, la construction d'échafaudages, les travaux dans des fouilles, les puits et terrassements, ainsi que les travaux de déconstruction et de démolition.

Point contact « Maladie et Accidents » du 8 novembre 2021

Le 8 novembre 2021, un Point contact « Maladie et Accidents » a eu lieu en collaboration avec le Groupe Mutuel, la FMB et la Suva. Celui-ci était consacré à l'actualité en matière de solutions perte de gain maladie et de primes d'assurance accidents pour le personnel d'exploitation ainsi qu'à l'accord paritaire genevois (système de soutien en entreprise et de réinsertion professionnelle pour les métiers du bâtiment). Messieurs Marc-André Müller, Directeur Adjoint, Groupe Mutuel, Patrick Garazi, Directeur, Suva Genève et Nicolas Rufener, Secrétaire général, FMB se sont exprimés à cette occasion. Ce point contact a réuni environ 30 personnes.

10. Immeuble et parc informatique

Mise en conformité énergétique de Malatrex 14

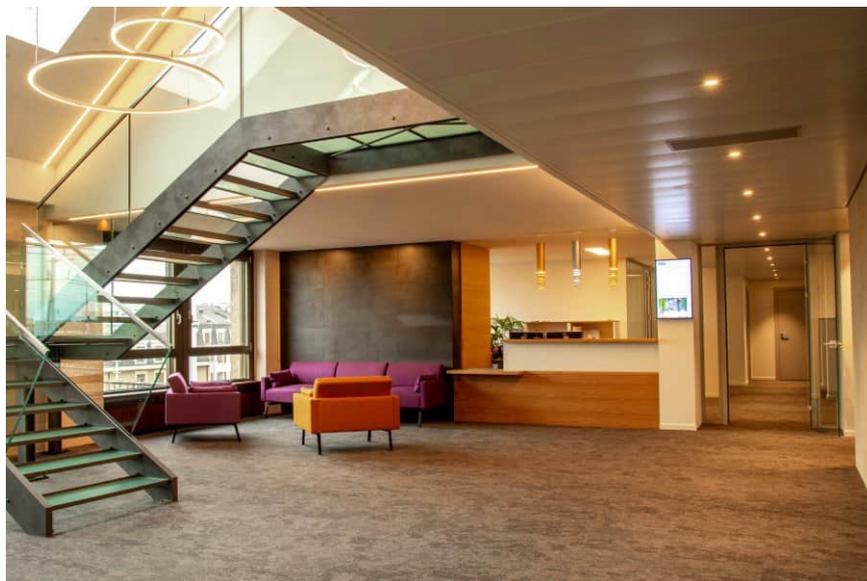
De grands travaux de rénovation et de mise aux normes énergétiques ont été réalisés dans tout l'immeuble Malatrex 14 entre le mois de décembre 2020 et de septembre 2021. Dans le cadre de la mise en conformité des installations de rafraîchissement, une pompe à chaleur réversible de 83 kW a été installée sur le toit. Celle-ci produit du froid pour la période estivale et du chaud en hiver. Une récupération d'énergie a été réalisée pour le chauffage de l'eau chaude en période estivale.

Enfin, pour compléter le projet, une installation solaire photovoltaïque de 140 m² a été mise en place en toiture dans le but d'alimenter les installations techniques et les communs de l'immeuble.

En cas de surplus, l'électricité est réinjectée dans le réseau SIG. Avec les travaux techniques réalisés également sur l'enveloppe du bâtiment et l'amélioration de la toiture, l'IDC devrait atteindre 160 MJ/m² an soit une valeur conforme à la vision 2050 du Plan Directeur de l'Énergie (PDE) qui impose un IDC de 230 MJ/m² an.

Rénovation des locaux de l'association

La SSE Genève dispose aujourd'hui de deux salles de réunion spacieuses entièrement rénovées et équipées des dernières technologies audiovisuelles (Clickshare, visioconférence, etc.). Idéales pour vos cours, formations, séminaires, webinaires et réunions, nos salles sont situées au 5ème étage de la Rue de Malatrex 14, à 3 minutes à pied de la Gare Cornavin et à proximité de nombreux parkings. Elles sont disponibles à la location pour des tiers. Les membres de la SSE Genève bénéficient d'un tarif de location préférentiel.



Audit du parc informatique de la SSE Genève

Face à l'augmentation constante des menaces et dans le prolongement de ses actions de sensibilisation à destination des entreprises, la SSE Genève a également procédé à un audit de son parc informatique ainsi qu'à une mise à niveau de ses équipements de sécurité.

L'association s'est assurée de disposer non seulement d'une ligne de défense contre les attaques informatiques, mais également d'une stratégie pour la reprise de ses activités en cas de panne.

11. Juridique

Le service juridique de la SSE Genève offre un conseil juridique de premier niveau aux membres sur tout thème en lien avec leurs activités, notamment en matière de droit du travail et de contrat d'entreprise. Il met à disposition de nombreuses fiches juridiques permettant aux membres d'obtenir les principaux renseignements relatifs aux thématiques auxquelles ils sont régulièrement confrontés. Il effectue une veille juridique et informe les membres sur les évolutions du droit qui les concernent.

En fonction des préoccupations des membres et de l'actualité, d'autres informations générales sont adressées à tous. Il participe aussi à la négociation des contrats impliquant l'association et des contrats cadres bénéficiant ses membres.

Conseils aux membres

Le service juridique a traité des demandes principalement liées à la mise en place et au suivi des mesures RHT et des procédures sanitaires en lien avec le Coronavirus, mais aussi à des questions relevant du droit du travail (gestion du personnel et planification du travail, salaires minimaux, engagement des collaborateurs, fin des rapports de travail). Il a également prodigué des conseils juridiques généraux, sur demande des membres, sur des questions liées à des thématiques aussi diverses que la loi sur les marchés publics ou la sécurité sur les chantiers.

FAQ Coronavirus

Durant toute la crise du Coronavirus, le service juridique a mis à jour les FAQ et informé les membres des nouvelles réglementations en vigueur. Les membres ont pu y trouver des réponses à toutes les questions récurrentes suivantes : la mise en place et la réglementation autour du télétravail (télétravail pour les frontaliers), la dérogation-cadre à l'horaire de début des chantiers, les mesures de protection sur les chantiers, les indemnités journalières pour maladie (conditions d'indemnisation), les allocations pour perte de gain (APG), la réduction de l'horaire de travail, les prestations RHT, le contrat d'entreprise (prise en charge des coûts supplémentaires), les mesures relatives à l'isolement, la quarantaine, le dépistage et la vaccination.

Rabais cotisations

Un rabais supplémentaire et exceptionnel sur les cotisations a été accordé aux membres en raison de la crise sanitaire de COVID-19.

Délivrance de la Charte d'éthique

Chaque trimestre, la Commission de la Charte d'éthique de la SSE Genève a délivré, une Charte d'éthique à près de 75 entreprises membres. Gage de sérieux pour les Maîtres d'ouvrage, elle atteste du respect du Code de déontologie de l'association. Officialisée depuis le 13 septembre 1999, et reconnue par l'État de Genève et les différents Maîtres d'ouvrage publics, elle remplace l'ensemble des attestations demandées lors des appels d'offres. Elle est à joindre aux dossiers de soumission.

Cette charte est réservée aux membres de la SSE Genève inscrits à la Caisse de Compensation du Bâtiment (CCB). La Commission de Charte d'éthique s'est réunie 4 fois durant l'année 2021.

Lors du dernier trimestre 2021, les entreprises suivantes ont reçu la Charte d'éthique :

Alpha Edification SA	Cescon Alfio	Francioli SA	Marti Construction SA, Meyrin	SIF SA
Alu'it Echafaudages SA	Charles Maulini & Cie SA	G. Hominal et Fils SA	Maulini Façades SA	Sogeca SA
Alu'it SA	Chillemi & Cie SA	Gatto SA	Maulini SA	SOS Vidanges Sàrl
Amoudruz SA	Colas Suisse SA, Satigny	Geneux Dancet SA	New Look Echafaudages SA	Spinelli R. SA
Arn, Wüthrich et Frigerio SA	Construction Perret SA	Grisoni, Lacroix, Fleury SA	Orlati (GE) SA	Stauffer Edouard SA
Artrans SA	Constructions Tubulaires Tech SA	Grisoni-Zaugg SA, Satigny	Perrin Frères SA	VCS SA
Augsburger Géothermie SA, Satigny	Coupe Béton & Rénova Sàrl	Guimet V. Fils SA	Phida Étanchéité (GE) SA	Vianat SA
Baerlocher Harry SA	Cuénod Constructions SA	Implenia Suisse SA	Piasio SA	Victor Da Cunha SA
Bagattini SA	D'Orlando Claudio SA	Induni & Cie SA	PR Construction SA	Von Ro Echafaudages SA
Balzan et Immer SA, Vernier	Da Silva J. SA	Isotech (Genève) SA	Prelco SA	
Batilor SA	Dunoyer Construction SA	ISR Injectobohr SA	Pro Béton SA	
Belloni SA	Echaloc SA	Jacques Francioli SA	ProChape Sàrl	
Bernasconi F. et Cie SA, Meyrin	Echami Echafaudages SA	Jacquet SA	Rampini & Cie SA	
Bertoliti SA	EGM Sàrl	Lanoir Jean SA	Schulthess Toiture SA	
Borga Toitures SA	Etico SA	Losinger Marazzi SA	Scrasa SA	
Brighenti Nello SA	Ferretti & Locci	Macullo SA	Seical Sàrl	

12. Ressources humaines

La SSE Genève défend non seulement les intérêts des entreprises actives dans le Gros œuvre, mais dans le second œuvre et assure notamment le secrétariat de l'Association Genevoise de l'Étanchéité et de l'Enveloppe des Bâtiments (AGEB). L'association répond aux questions de ses membres en matière de gestion des ressources humaines et diffuse des informations sur les bonnes pratiques, afin de conjuguer sécurité en entreprise et performance. Être membre de la SSE Genève permet ainsi d'obtenir les dernières informations sur les diverses réglementations ainsi que les conventions collectives de travail applicables dans son secteur et de savoir comment les appliquer.



Fortes chaleurs

Afin de faciliter la mise en place des mesures de protection contre les fortes chaleurs, la SSE Genève a développé et publié un outil interactif accessible via internet sur son site et basé sur les recommandations du SECO.

Sur la base des indications de l'utilisateur relatives à la météo et aux travaux entrepris, l'outil suggère automatiquement les mesures de précautions adéquates qui pourraient être mises en place. Des liens vers les dispositions légales, des affiches de prévention ainsi que des modèles de documents sont également proposés.

L'outil « fortes chaleurs » peut être installé sur les téléphones portables et donc utilisé sans connexion internet.

Groupe de travail « Certificats médicaux »

En 2019, certains membres de la SSE Genève avaient fait part de leur préoccupation en lien avec les constats médicaux d'incapacité de travail. De trop nombreux médecins omettraient en effet de tenir compte des particularités de notre secteur d'activité lorsqu'ils sont consultés par nos ouvriers, notamment s'agissant des possibilités d'exercer une activité adaptée ou de reprendre graduellement le travail.

Face à cette problématique, la SSE Genève a constitué un groupe de travail composé d'un représentant patronal, d'un représentant de la SUVA et d'un délégué de l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe). Fort des nombreux échanges intervenus entre les différents corps de métiers, le groupe de travail devrait être en mesure de proposer, d'ici à la fin de l'été 2022, des outils à destination des membres de la SSE Genève, basés sur deux axes :

1. Gestion des absences

Mise à disposition d'outils et de ressources destinés à faciliter la création d'une véritable politique d'entreprise en matière de gestion des absences : mesures de prévention visant à réduire le risque global d'absentéisme, méthodes de suivi des absences durant l'incapacité de travail et ressources permettant de faciliter le retour à la place de travail.

2. Aide à la réinsertion des collaborateurs en incapacité longue : le PIR

Le développement d'un certificat modèle, tel qu'envisagé initialement par le groupe de travail, a été réorienté en raison de certaines oppositions du corps médical, au profit d'une solution permettant un consensus : le Profil d'intégration axé sur les ressources (PIR), développé par l'association Compasso.

Le PIR est un document établi par l'employeur et recensant précisément les contraintes physiques et psychiques inhérentes au poste occupé. Une fois le PIR établi, le médecin du collaborateur peut se prononcer sur la capacité de travail résiduelle ainsi que sur les adaptations éventuellement nécessaires.

Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail envisage notamment l'élaboration de PIR-modèles pour les différents métiers du secteur de la construction, qui pourront ensuite être réutilisés par les employeurs et personnalisés en fonction des situations individuelles qui prévalent dans chaque entreprise.

13. Technique

Deux commissions de la SSE Genève consacrent leurs travaux aux conditions de marché et aux prix de la construction, dont les activités sont décrites ci-dessous.

Commission Technique

La Commission Technique défend l'intérêt des membres de la SSE Genève dans le cadre des appels d'offres publics.

Le 29 novembre 2021, au vu des variations de prix qui ont atteint une rare intensité à ce moment-là, la SSE Genève a communiqué à ses membres sa décision de renoncer désormais à publier ses propres indices trimestriels et rappelait l'existence des deux méthodes alternatives s'offrant désormais à eux pour le calcul des variations de prix. En effet, les indices de prix de la SSE Genève, publiés trimestriellement, n'ont pas été conçus pour quantifier des variations aussi importantes que brutales, telles que celles que nous connaissons depuis un an.

Les deux méthodes alternatives suivantes s'offrent désormais aux membres pour le calcul des variations de prix, étant rappelé que la méthode MIS (indice spécifique d'ouvrage) a été officiellement abandonnée il y a quelques temps déjà :

1. La méthode ICP : à recommander et appliquer dans le cadre de marchés publics

La méthode ICP (Indice des Coûts de Production) se base sur les articles du CAN (Catalogue des Articles Normalisés) pour le calcul des coûts de production. L'indexation de ces coûts de production se fonde sur les indices mensuels publiés par la KBOB. L'indice ICP est calculé trimestriellement. Il est normalement disponible quelques jours avant la fin du trimestre auquel il se rapporte (par ex. le 22 mars pour l'indice du 1er trimestre). Un outil interactif (tableur Excel) trimestriel, vous permettant de calculer facilement les variations de prix selon la méthode ICP, est proposé par la SSE centrale à l'adresse suivante : <https://shop.baumeister.swiss/pi/fr/Formation-des-prix-execution-des-travaux/Bases-de-calcul/LICP.html>.

2. La méthode paramétrique (selon norme SIA 122) : recommandée pour tous les types de marchés non basés sur le CAN (notamment les marchés privés)

La méthode paramétrique se base également sur les coûts de production. Le calcul est basé sur la répartition SMIT (Salaire Matériaux Inventaire Tiers), qui doit être établie en accord avec le maître d'ouvrage. La KBOB met à disposition un tableur permettant de réaliser le calcul de l'indice de base, ainsi que les indices de variations de prix eux-mêmes :

<https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/preisaenderungsfragen.html>

<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/su-f-05.04-kbob-01>

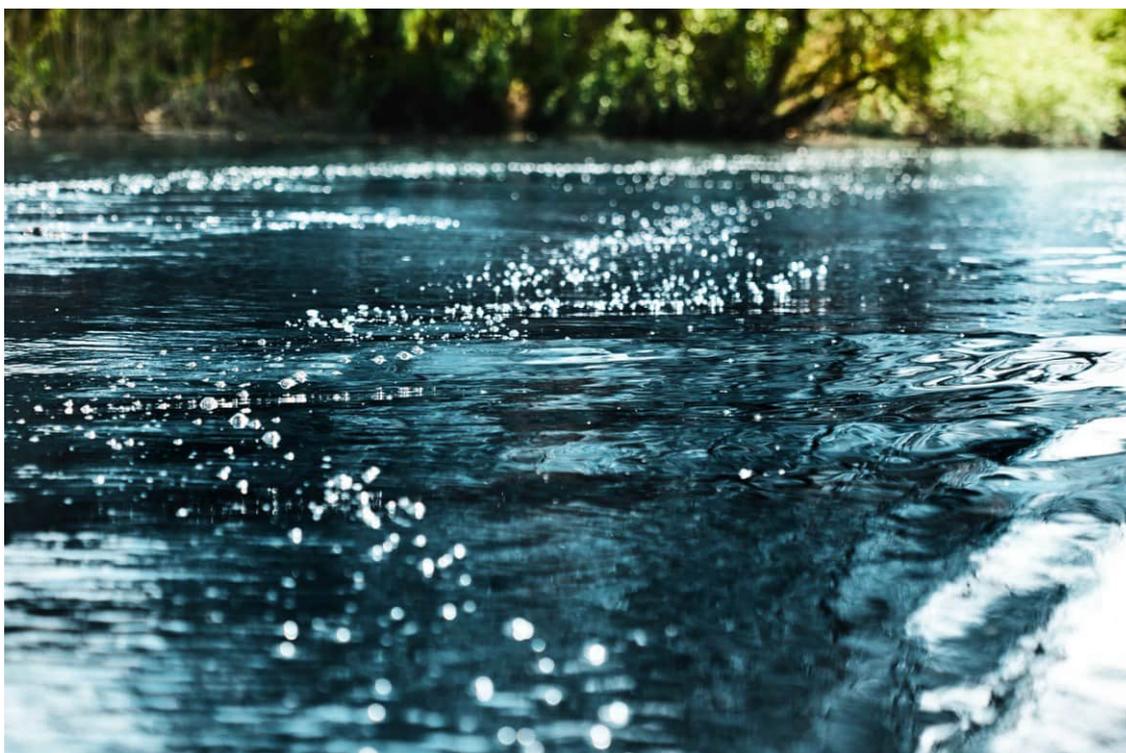
Outre ces deux méthodes, il demeure en tout temps possible, dans les marchés privés comme dans les marchés publics, de négocier de gré à gré avec le Maître d'ouvrage l'indemnisation de variations de prix. Le calcul de ces variations peut être grandement simplifié en recourant au tableau « Variations de prix dans la construction » de la KBOB, disponible à l'adresse suivante : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/su-f-05.04-kbob-01>

Le recours à la méthode dite « des pièces justificatives » a été recommandé pour certains matériaux sujets à de fortes variations de prix.

Commission Travaux du lac

Les problématiques liées aux projets lacustres sont traitées par la Commission Travaux du lac, désormais intégrée au sein de la Commission technique. L'Association défend la pérennité du secteur d'activité concerné en interpellant l'administration cantonale sur les besoins des entreprises déployant une activité sur le lac.

La Commission Travaux du lac n'a pas eu d'occasion de se réunir en 2021.



13.1 Appels d'offres / conditions générales

Afin de défendre au mieux les intérêts de ses membres, la SSE Genève rappelle régulièrement aux collectivités signataires des Conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-Etat de Genève et Ville de Genève (éd. 2016) de respecter les conditions du contrat qu'elles ont elles-mêmes élaboré.

La SSE Genève a continué à collaborer avec la FMB pour dénoncer les clauses abusives imposées par certains maîtres d'ouvrage et/ou entreprises générales aux entreprises de construction, en particulier dans les contrats d'entreprise générale ou totale.

Des échanges plus longs ont été engagés avec les Services Industriels de Genève (SIG) dans le cadre de la poursuite des travaux pendant et après la période de coronavirus.

13.2 Sécurité

Selon l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA, art. 6. al. 1), l'entrepreneur est responsable de la sécurité de ses collaborateurs : *« L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail. »*.

Formation continue et échanges d'expériences pour PERCO et chargés de sécurité (EDEX) 2021

Les entreprises de la construction (principalement classe SUVA 41A) sont tenues par la loi de faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail (art. 11a OPA, art. 7 al. 3 OLT 3, directive CFST 6508 ou « directive MSST »).

La solution de branche Sicuro du secteur principal de la construction, représentée par le Bureau pour la sécurité au travail de la SSE, propose la formation PERCO qui permet de respecter l'obligation de former un PERCO. Les membres reçoivent une invitation aux formations PERCO, chaque session pouvant accueillir un maximum de 15 participants.

Depuis 2017, la formation s'étend sur deux jours de cours, non nécessairement consécutifs. La reconnaissance du titre « PERCO » est valable 12 ans, sous réserve qu'une formation continue sous la forme de séances « échanges d'expériences » (EDEX) ou jugée équivalente soit assurée. Les formations continues EDEX permettent aux PERCO et aux chargés de sécurité d'être régulièrement informés sur les thématiques d'actualité en matière de sécurité, et également de partager sur les bonnes pratiques applicables en entreprise. Cet échange est organisé par le bureau romand pour la sécurité au travail (BST), ceci en collaboration avec la SSE Genève.

Une séance EDEX a eu lieu le 29 avril 2021 à la Halle de Maçonnerie à Ternier (IFC), durant laquelle les thèmes suivants ont été traités :

- Nouvelle organisation de Sicuro
- Nouveautés Sicuro (par éléments du concept MSST) : Objectifs sécurité / Formation, instruction, information / Détermination des dangers et évaluation des risques
- Nouveautés juridiques, normatives et état de la technique : Nouveautés au BST / « BST-INFO : Protection des yeux » / « Test des équipements électriques portables » / « Emploi de travailleurs temporaires » / « Décrire correctement les travaux d'assainissement d'amiante » / Nouvelles prestations du BST / Nouveau document SSE : « Agir après un événement grave » / Nouveautés Suva / « Safety app »
- Échanges d'expériences

Une formation continue (webinaire) pour PERCO 2021 a eu lieu le 18 mai 2021. Ce cours fait partie de la formation continue de la solution de branche du secteur principal de la construction et est conforme à la directive MSST.

13.3 Visite technique

Le 4 novembre, une visite technique a été organisée pour les membres sur le chantier Jonction Autoroutière du Grand-Saconnex (JAG) dont les travaux sont menés par le consortium 4J for JAG constitué des entreprises Walo Bertschinger SA, JPF Construction SA, Rampini & Cie SA et Perrin Frères SA.

M. Frédéric Boudry, Directeur de chantier et M. Florian Paccard, Conducteur de travaux chez Walo Bertschinger SA Romandie ont tout d'abord présenté le projet dans les grandes lignes. Ils ont notamment commenté les prouesses techniques exigées par la construction du premier pont haubané sur le territoire genevois, dont les éléments en métal ont été réalisés par l'entreprise fribourgeoise Sottas SA. La visite a réuni environ 30 personnes.



14. Développement durable

Depuis plusieurs années déjà, face à l'urgence climatique, les questions environnementales sont au cœur des préoccupations des entreprises actives dans le secteur principal de la construction à Genève et par conséquent de la SSE.

La Commission Développement Durable

La Commission Développement Durable traite de toutes les thématiques liées à la réduction de l'empreinte carbone de la construction sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments. Elle favorise l'échange d'informations et de bonnes pratiques en la matière, et assure également une veille scientifique sur les nouveaux outils et matériaux à disposition pour améliorer le bilan carbone des constructions. La Commission participe également activement, aux côtés des autorités et des autres acteurs concernés, à de nombreux groupes de travail traitant de la transition écologique pour tout ce qui concerne l'acte de bâtir.

M. Ignace Perrigaud (Directeur chez Rampini & Cie SA), préside la Commission Développement Durable. La Commission s'est réunie à deux reprises en 2021, les 17 septembre et 29 novembre 2021.

Les thématiques suivantes ont été traitées lors de ces séances :

- Charte Développement Durable 2021-2022,
- Echanges, bonnes pratiques & conseils,
- Constitution d'un groupe de travail : « Hygiène base-vie chantier » ,
- Newsletter / Quart d'heure environnement,
- Outil Bilan Carbone,
- Constitution de 4 Groupes de travail & définition des cahiers des charges,
- Réflexion concept « Cafés durables ».

14.1 Charte Développement durable

La Charte Développement durable, délivrée depuis 2015 par la SSE Genève à ses membres, rassemble les entreprises de la construction qui souhaitent pérenniser leurs activités sur le plan économique, social et environnemental.

Elle poursuit entre autres les objectifs suivants :

Dimension économique :

- Favoriser la satisfaction des clients,
- Instaurer et entretenir avec les fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques, durables et équitables,
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la politique d'achat,
- Créer, préserver et développer des emplois et son capital humain à long terme.

Dimension sociale :

- Encourager la diversité des équipes de travail,
- Promouvoir le bien-être au travail,
- Développer des compétences et la formation.

Dimension environnementale :

- Assurer une veille légale et normative,
- Minimiser l'impact des activités sur l'environnement en maîtrisant notamment les consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, en limitant les émissions de CO₂ et la production de déchets, et en favorisant la valorisation et le recyclage des matériaux,
- Favoriser la mobilité durable,
- Intégrer des facteurs environnementaux dans les décisions d'achat,
- Veiller à limiter les nuisances sonores, les poussières, le bruit et les perturbations du trafic générées par les chantiers.

La démarche de la SSE Genève se veut pratique et pragmatique. Les signataires s'engagent, sur une base volontaire, à entreprendre des actions répondant à leurs besoins et à leurs objectifs. En suivant la procédure d'admission, toute entreprise membre de l'association peut devenir signataire de la Charte Développement durable. Elle le reste sous réserve que ses engagements soient tenus.

Le rôle des entreprises

Pour que la signature de la Charte soit assortie de gestes concrets, les entreprises déclarent leurs intentions de s'investir dans des plans d'action qu'elles transmettent à la SSE Genève.

Le rôle de la SSE Genève

L'association fédère les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Elle apporte des conseils, des propositions, et édite des outils organisationnels pour les entreprises. À la demande des membres de la Commission Développement durable, la SSE Genève participe au contrôle des auto-évaluations et des plans d'action dans le but de valider l'octroi de la Charte.

Démarches

Pour devenir signataire de la Charte Développement durable, la démarche est la suivante :

- L'entreprise souhaitant adhérer à la Charte en fait la demande auprès de la SSE Genève.
- Une rencontre est organisée au sein de l'entreprise, laquelle présente l'état des lieux des actions développement durable réalisées ou planifiées.
- L'entreprise remet à la SSE Genève le nom de son répondant développement durable, ainsi que son plan d'action pour l'année à venir. Une fois ces éléments reçus et validés, la SSE Genève envoie la Charte Développement Durable pour signature.
- Pendant la durée de validité de la Charte, l'entreprise met en œuvre les actions prévues dans son plan.
- Avant la fin de validité de la Charte, la SSE Genève organise une visite dans l'entreprise. Cette dernière transmet la mise à jour du plan d'action à l'Association qui, après validation, lui fait parvenir la nouvelle Charte pour signature.
- Durant l'année, la SSE Genève organise au moins une séance plénière d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre signataires. Ces derniers sont tenus d'y participer activement.
- Les thématiques de développement durable soulevées par les signataires de la Charte sont discutées lors des séances de la Commission Développement durable qui se réunit périodiquement. Il est donc recommandé que les entreprises intéressées délèguent leur répondant développement durable auprès de cette Commission.

Par souci d'équité entre les entreprises signataires, la SSE Genève a développé un outil d'évaluation en fonction des exigences de la Charte. Cet outil doit être utilisé chaque année par les entreprises signataires afin de leur permettre de s'évaluer en fonction des mêmes critères et de faire valoir leurs actions mises en place en matière de durabilité.

Depuis 2015, la Charte Développement durable de la SSE Genève est reconnue par l'État de Genève et les différents maîtres d'ouvrages publics. Elle est la preuve que l'entreprise membre de la SSE Genève s'engage dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Les entreprises signataires sont contrôlées chaque année. Le bilan est positif. En effet, les entreprises signataires de la Charte Développement durable ont, pour la quasi-totalité d'entre elles, tenu leurs engagements. La SSE Genève continue à œuvrer afin que les maîtres d'ouvrages reconnaissent la Charte et la valorisent lors de l'évaluation des offres.



Liste des entreprises signataires de la Charte Développement durable 2021-2022

Les entreprises suivantes se sont engagées à œuvrer en faveur d'un développement économique, social et environnemental durable dans le domaine de la construction :

Amoudruz SA	Induni & Cie SA	Prelco SA
Arn, Wüthrich & Frigério SA	Jacquet SA	Rampini & Cie SA
Bertolit SA	Marti Construction SA	Scrasa SA
Colas SA	Maulini SA	Sogeca SA
Construction Perret SA	Perrin Frères SA	VCS SA
Grisoni Zaugg SA	Piasio SA	

14.2 Outil « carbone chantier »

Depuis sa mise en place, l'outil carbone-chantier n'est que très peu utilisé car très peu demandé dans les appels d'offres. La Commission Développement Durable a donc souhaité remobiliser les porteurs de projets pour qu'une réflexion sur les exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre soit intégrée dès la conception d'un projet.

Une nouvelle plateforme a été créée, il suffit de se connecter à l'adresse suivante :

- <http://www.carbone-batiment.ch/>

Le nom d'utilisateur et le mot de passe utilisés sur l'ancienne plateforme demeurent toujours valables. En cas de difficultés de connexion, les membres utilisateurs peuvent directement contacter la société Maneco.

15. Conclusion

Deux ans de pandémie, suivis du conflit en Ukraine survenu récemment, ont mis l'économie mondiale sous forte pression. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie, le ralentissement de la croissance économique et de fortes perturbations des marchés financiers mondiaux sont à déplorer aujourd'hui.

La situation pour l'ensemble de nos membres reste préoccupante pour les mois à venir. La SSE Genève s'attellera sans relâche, à défendre les intérêts de la branche auprès de tous les Maîtres d'ouvrage publics et privés, ceci afin d'atténuer au maximum les effets de la crise et d'accélérer la relance pour préserver notamment les emplois.

Construire, c'est croire en l'avenir. Construire, c'est aussi accepter ses responsabilités vis-à-vis des générations futures. Nous le savons, l'une des priorités aujourd'hui est la réduction de l'empreinte carbone de la construction sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages que nous construisons. Pour notre secteur d'activité, cela passe par la promotion de l'économie circulaire, et en particulier du recyclage et du réemploi des matériaux, lorsque les circonstances et les avancées technologiques le permettent.

Pour pouvoir construire cet avenir, nous pouvons compter sur la jeune génération. Une fois de plus, il s'agit d'apporter toute notre attention et toute notre conviction à la formation professionnelle initiale et continue. L'Institut de Formation de la construction (IFC) est aujourd'hui redynamisé et parfaitement en mesure d'assurer la relève professionnelle dans le secteur de la construction, grâce à une offre de formation innovante et de qualité.

Il n'y a pas de pérennité sans renouvellement, innovation et progrès. La SSE Genève s'engage, à vos côtés, pour une construction durable et éthique, afin de laisser une empreinte positive sur le monde et sur Genève en particulier.

16. Remerciements

Des remerciements chaleureux méritent d'être adressés :

- Aux collaborateurs de la SSE Genève,
- Aux membres du Comité,
- À tous les membres et participants aux travaux des Commissions,
- Aux membres et membres invités de la SSE Genève,
- À l'Institut de Formation de la construction (IFC),
- À tous nos partenaires : SSE, RR, CCB, FMB, FAI, État de Genève, communes, organismes publics, etc.

Pour le Comité :



Eric Biesel
Directeur



René Leutwyler
Président

